



Photo : Luc Farrell

SITUATION DE L'OURS NOIR EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Marcel Paré, biologiste M. Sc.

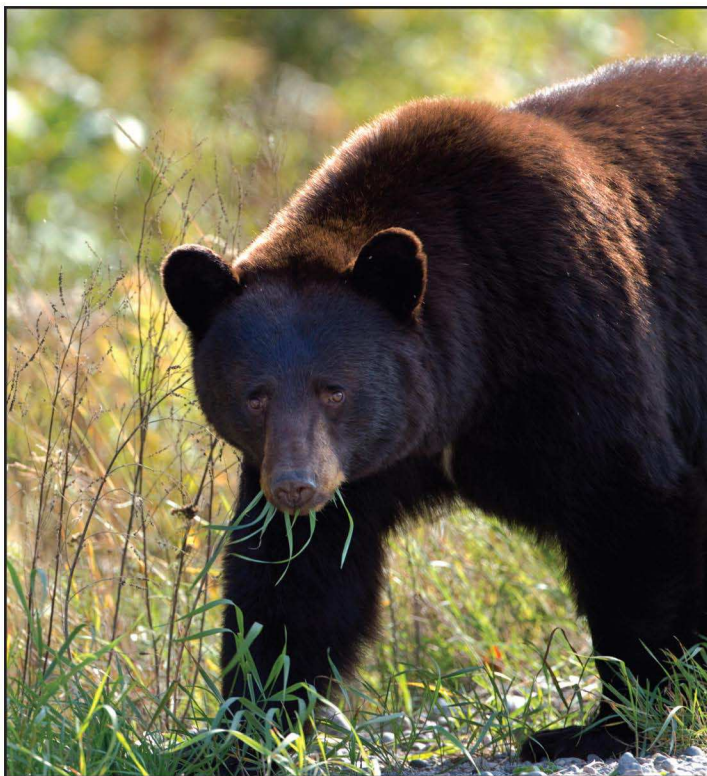
L'ours noir est bien présent en région et son abondance est plus élevée au sud du Témiscamingue, dans le domaine de la forêt feuillue. Elle diminue progressivement vers l'est de Senneterre, où la forêt est à dominance résineuse. Des travaux d'inventaire utilisant les poils de l'animal, aux fins d'analyse génétique, ont permis d'estimer la densité à 1,5 ours/10 km², au cours des étés 2001, 2002 et 2003. La technique utilisée était expérimentale. Depuis, deux régions du Québec ont fait l'objet d'un inventaire semblable, et les résultats semblent concluants.

Le régime alimentaire de l'ours noir est principalement végétarien, se nourrissant d'herbes, de feuillage d'essences feuillues, telles que le peuplier faux-tremble, et d'insectes. Les petits fruits constituent une part importante de son alimentation jusqu'à l'automne où les fruits tardifs, tels le sorbier d'Amérique, les noisettes, les glands et les faînes, le comblent. Tant que ces fruits sont disponibles, il demeurera actif, sinon, il se retirera dans une tanière pour hiberner.



Photo : Luc Farrell

Il est rare de voir un ours en pleine hibernation

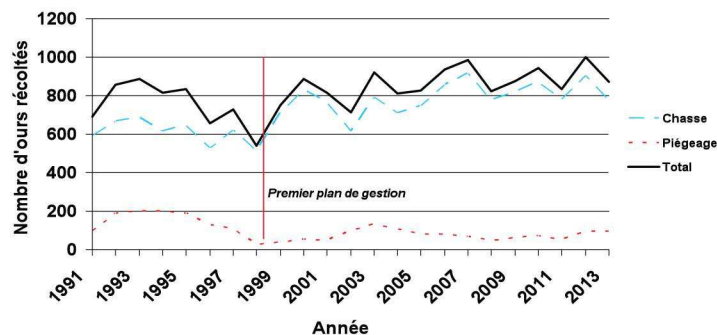


L'ours noir est principalement végétarien

Puisque la présence de l'ours est très associée à la disponibilité de nourriture, l'impression que son abondance a nettement augmenté est souvent induite par son comportement. En 2007, par exemple, les petits fruits étaient très rares dans la portion ouest de la région, celle de Rouyn-Noranda en particulier. Cela a fait croire qu'il y avait soudainement beaucoup plus d'individus. La rareté de leur nourriture « sauvage » les a incités à s'approcher des maisons ou des installations agricoles pour y trouver des aliments. À l'inverse, lorsque les fruits du sorbier sont abondants, les chasseurs d'orignaux les voient davantage, car ils sillonnent des sites forestiers en régénération. Leurs besoins en nourriture sont très élevés en été et au début de l'automne, car ils doivent absolument accumuler de bonnes réserves de graisse pour survivre à l'hiver et se reproduire. À la suite d'une forte période de disette, les femelles, qui commencent à se reproduire à l'âge de 5-6 ans, ne pourront porter à terme les oursons, qui sont au nombre de 2,3 en moyenne. Elles peuvent se reproduire qu'une année sur deux, pourvu que la nourriture soit assez suffisante durant l'été et l'automne. L'âge moyen des ours mâles étudiés est de cinq ans et celui des femelles, de sept ans. Les mâles représentent près de 70 % de la population au printemps, car ils sont plus vulnérables à la chasse, couvrant un plus grand territoire que les femelles. À l'automne, les femelles sont plus représentées dans l'inventaire qu'au printemps, ce qui peut constituer une contrainte à l'objectif d'une exploitation modérée.

L'Abitibi-Témiscamingue est un territoire de chasse relativement prolifique puisqu'elle représente une part importante de la récolte québécoise, se situant à 20 % au cours des quatre dernières années. La récolte totale régionale d'ours noirs a varié entre 900 et 1000 par année, la chasse fournissant la majeure partie. Depuis l'application du premier plan de gestion, en 1998, la chasse d'automne a été abolie, de même que le commerce de la vésicule biliaire. Au cours des années précédant ces changements, la récolte totale variait entre 600 et 800 gibiers. La chasse, qui était alors permise aussi à l'automne, avait fourni en 1996 et 1997, respectivement, 64 et 38 ours durant cette saison. Le nombre d'ours piégés a connu une baisse à partir de 1998 et se situe maintenant à près de 100 gibiers.

Récolte d'ours noirs en Abitibi-Témiscamingue (zone 13) depuis 1991



Le nombre de chasseurs à l'ours noir a été évalué entre 2048 et 2174 au cours des dernières années, pour la région. Cela correspond à une pression de chasse de 0,4 chasseur/10 km², ce qui est nettement inférieur à celle pour l'orignal, qui est de 4,9 chasseurs/10 km² (autour de 26 000 permis vendus annuellement). Le succès de chasse à l'ours noir est élevé auprès des pourvoyeurs avec 68 %, alors que celui des résidents est de 25 %. Les services offerts par ces pourvoyeurs en fait une destination de qualité, car ils accueillent plus de 600 chasseurs venant principalement des États-Unis.

Nous entreprendrons au cours de l'année le renouvellement du plan de gestion de cette espèce. Après en avoir dressé le bilan de l'exploitation, des objectifs seront suggérés pour le prochain plan, qui portera sur la période de 2016-2023. Une fois que la Table faune, qui est composée principalement de représentants de la faune, aura convenu des changements éventuels, la demande de modification réglementaire, s'il y a lieu, doit être déposée en mai 2015 pour que son application soit effective au printemps 2016. ■

Comme tout animal sauvage, l'ours noir peut être porteur de maladies. La trichinellose peut affecter certains individus, il s'agit en fait d'un parasite qui se loge dans les muscles de l'animal.

Indétectable, la maladie est transmissible à l'homme suite à l'ingestion ou à un contact avec la viande lorsqu'elle n'est pas assez cuite. Pour plus d'information :

www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/sante-maladies/trichinello